

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1777/SG/CG pris en Conseil de Gouvernement

n° 71-1777/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
29 décembre 1971

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1972

Date du numéro
1 octobre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire, à compter du 1er janvier 1971, la délibération n° 14-71 du 24 décembre 1971 du Conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications complétant les dispositions de l'article. 4 de la délibération n° 2-68 du 18 juillet 1968 du Conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications fixant le taux de-certaines indemnités allouées à des fonctionnaires de l'Etat en service à l'Office des Postes et Télécommunications.